

Trophée Inter communes des Hauts de Seine 2021 - 2022

1/8 de finale Tableau Haut	<i>Dimanche 14 Novembre 2021</i>
1/8 de finale Tableau Bas	<i>Dimanche 21 novembre 2021</i>
¼ finale	<i>Dimanche 28 novembre 2021</i>
½ finale	<i>Samedi 11 décembre 2021</i>
FINALE	<i>Date en mars à définir</i>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

COMMUNES :

Epreuve ouverte aux associations municipales des Hauts de Seine ou assimilées, affiliées à la FFG.

EQUIPIERS :

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs

- licenciés de la F.F.G. et ayant fait enregistrer leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition auprès de la Fédération.
- justifiant de leur appartenance à l'association municipale qu'ils représentent (**membre, licencié ou rattaché à l'AS**).
- Index maximum à 36, qui sera ramené à 30.4 pour la compétition

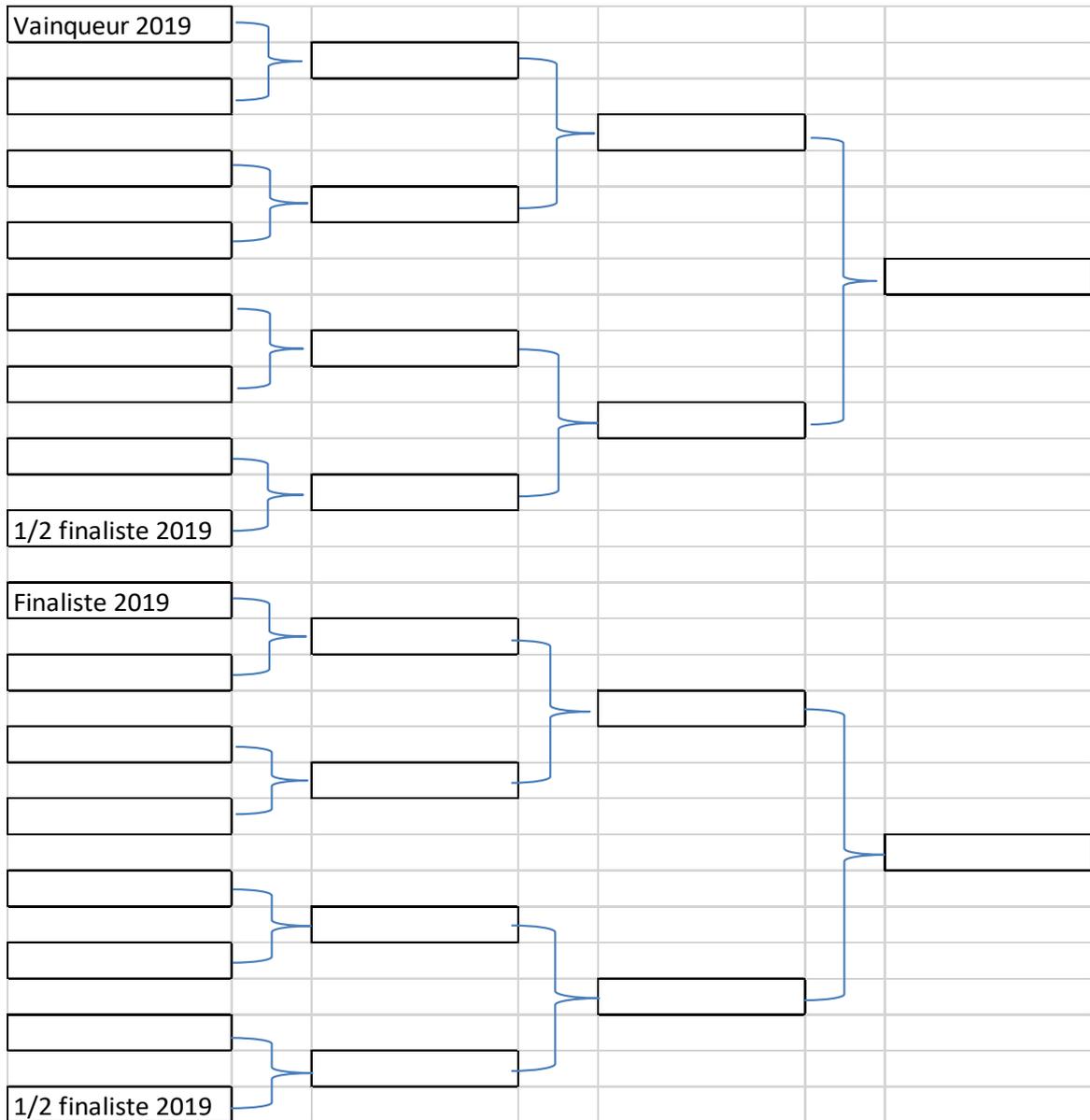
Une tolérance sera accordée entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2022 pour les certificats médicaux mais pas pour les licences.

CONSTITUTION DES EQUIPES

La compétition est limitée à 16 équipes retenues dans l'ordre d'arrivée des inscriptions
Chaque équipe sera constituée de 7 joueurs dont au minimum une femme.

FORME DE JEU

Les équipes seront réparties par tirage au sort dans le tableau d'élimination directe de 8^{ème} de finales ci-dessous : Le tirage au sort sera fait à Ligue de Golf Paris Ile-de-France au plus tard le 29 octobre 2021 en tenant compte des résultats des dernières éditions pour créer des têtes de séries



- Les rencontres se joueront en match play net
- 3 simples et 2 doubles en greensome.
- Les capitaines composeront leurs simples et doubles à leur convenance.
- L'ordre des matchs se fera par ordre d'index arrondis.
- Une victoire attribue 1 point, une défaite 0.
- Aucun match ne sera partagé. Les joueurs partiront en play-off trou par trou dans la continuité du parcours (une équipe ayant commencé au trou 4 repartira de ce trou pour le play-off). Les points rendus sont de nouveau donnés sur les mêmes trous.

Note sur le calcul des coups rendus :

Les coups rendus sont calculés de la manière suivante :

Simple : calcul du handicap de jeu de chaque joueur en fonction de son index. Puis $\frac{3}{4}$ de la différence de handicap entre les deux joueurs sont rendus au joueur dont l'index est le plus haut

Double : calcul du handicap de jeu du camp (Handicap Equipe = 60% Handicap du meilleur joueur du camp + 40% Handicap du second joueur) puis attribution de $\frac{3}{4}$ de la différence de handicap au camp dont le handicap est le plus haut.

Si la différence est décimale, le nombre de coups rendu est arrondi

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Capitaines :

Lors de l'inscription, les clubs ou associations devront nommer un capitaine, seul intermédiaire entre le comité d'organisation et les joueurs.

Les capitaines sont responsables de la composition d'équipe et de l'éligibilité des joueurs. (Licences, Certificats médicaux, appartenance à l'association.)

Ils sont également chargés de veiller au bon règlement des dépenses des joueurs de leur équipe dans les golfs accueillant l'épreuve.

Ils doivent récupérer les montants des greens fees et les faire parvenir au siège du comité départemental, **au plus tard la semaine qui suit la rencontre**. Tout manquement à cette règle pourra entraîner le scratch du tour suivant.

Composition d'équipe :

Les feuilles de composition d'équipe devront parvenir à la Ligue de Golf Paris Ile-de-France au **plus tard le lundi précédent l'épreuve**. Elles comprendront, les noms, prénoms, e-mail, numéro de téléphone et numéro de licence des joueurs et remplaçants éventuels, la composition des simples et des doubles.

Les capitaines devront signer, avant chaque rencontre, la feuille de composition d'équipe auprès du représentant du comité 15 minutes avant le premier départ.

En cas de forfait d'un joueur prévu sur la feuille de match :

Le match sera perdu et l'ordre des autres matchs ne sera pas modifié, les autres joueurs de l'équipe partiront à l'heure prévue contre l'adversaire prévu.

Si le joueur forfait est remplacé, le remplaçant prendra la place du joueur absent quel que soit son handicap. L'ordre des matchs ne sera pas modifié. Le nombre de coups rendus sera réajusté.

Index des joueurs

L'index retenu sera l'index du joueur le lundi qui précède l'épreuve

Marques de départs

Messieurs : Jaunes

Dames : Rouge

Les départs seront en principe faits en shot gun. L'ordre des départs sera établi par le golf recevant l'épreuve.

Greens d'hiver

Si l'utilisation des greens d'hiver est imposée pour certaines rencontres, le putt sera donné pour un coup lorsque la balle reposera à moins d'une longueur de shaft d'un putter classique du drapeau. Si les trous sont d'un diamètre supérieur à la normal, le coup doit être joué.

Compte-tenu du fait que les rencontres se jouent en matchPlay, les résultats ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'index.

RECLAMATIONS

Conformément à l'article 2-5 des règles de golf, les réclamations devront parvenir à l'arbitre ou au représentant du CD 92 avant la proclamation des résultats. Faute de quoi la réclamation ne sera pas traitée ni prise en compte. Sauf s'il s'agit d'un point dont le capitaine de l'équipe plaignante ne peut pas avoir connaissance au moment de la proclamation des résultats.

Dans ce cas le litige sera tranché par le corps arbitral de la Ligue.

En cas de fait de jeu sur le parcours, les équipes pourront faire appel à un membre du comité de l'épreuve qui se déplacera sur le lieu du litige. La partie concernée devra alors laisser passer les équipes qui la suivent pour ne pas retarder l'ensemble des parties.

ENGAGEMENTS

L'engagement de l'équipe représentant la commune devra être adressé au comité, accompagné d'un droit d'engagement de **60€** à l'ordre du Comité Départemental de Golf du 92, à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Golf des Hauts-de-Seine

2 avenue du Golf - 78280 – Guyancourt

Tél. : 01 30 43 30 32

avant le 05 Novembre minuit délai de rigueur, le cachet de la poste ou la remise par porteur faisant foi. Pour rappel ; la compétition est limitée à 16 équipes retenues dans l'ordre d'arrivée des inscriptions

Le tarif du green fee et du droit de jeu « équipe » pour chaque rencontre est de 350 € quel que soit le nombre de joueurs et leur catégorie (membres, détenteurs de cartes, juniors ...) et quel que soit le Golf d'accueil. Le capitaine est responsable de faire parvenir le règlement de ce green fee au Comité Départemental de golf des Hauts de Seine au plus tard le vendredi qui suit la rencontre.

PRIX

Seront récompensées les 2 équipes finalistes.

JEU LENT

L'ensemble des participants doivent être sensibilisés au temps de jeu. On doit leur rappeler les règles de base qui sont rappelées sur toutes les compétitions fédérales dès les championnats de jeunes :

- Je marche plus vite
- A ma balle, je joue
- Je suis la partie de devant sans perdre la distance
- Je joue sans mettre en cause la sécurité des joueurs
- Je place mon sac du bon côté
- Lisons en même temps nos lignes de pentes.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant du Comité départemental des Hauts de Seine
- 1 arbitre

Et sera publié au tableau officiel